

Image not found or type unknown



## **mur mitoyen : de peut-on faire?**

Par **suzelle59**, le **04/09/2011** à **11:44**

Bonjour,

En 1993 j'ai acheté un terrain possédant un mur de séparation sur tous les côtés. Il y a 5 ans un terrain de plusieurs hectares contigu à mon terrain a été vendu à une société qui l'a transformé en parcelles constructibles . Pouvez-vous me dire si le voisin partageant un de mes murs a le droit d'y faire grimper un lierre de son coté (qui commence à déborder de mon côté) et qui, de surcroît , a tendance de détruire les joints de ce mur !!!.

Merci de votre réponse

S Ryngaert